

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 D 00224

Numéro SIREN : 775 680 309

Nom ou dénomination : Coallia

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2018 sous le numéro de dépôt 82924



20180829242017

DATE DEPOT : 10/08/2018

N° DE DEPOT : 82924

N° GESTION : 1996D00224

N° SIREN : 775680309

DENOMINATION : Coallia

ADRESSE : 16-18 cour Saint Eloi 75012 Paris

MILLESIME : 2017

.

16 AOUT 2018

Sous le N° :

82924

**Extrait de Procès-verbal
de
l'Assemblée Générale
de Coallia du 20 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 16h15, les Adhérents de Coallia se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents, au siège de l'association, par lettre en date du 4 juin 2018.

Collège des membres associés :

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-François CARENCO, Président,
M. Nicolas MACHTOU, Vice-Président, Référent asile immigration,
M. Jacques BERKÉ, Trésorier, Administrateur,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Référent logement accompagné - hébergement insertion,
M. Thierry REPENTIN, Administrateur, Référent stratégie patrimoniale,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Référent culture citoyenneté formation, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Roger WARTNER, Trésorier, Administrateur,
Action Logement Services, Administrateur, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
M. Paul BENAYOUN, Administrateur,
M. Francis BLÉHER, Adhérent, était représenté par M. Roger WARTNER,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Gérard DELACROIX, Administrateur,
Habitat et Humanisme, était représenté par M. Roger WARTNER,
Mme Marianne HYAFIL, Adhérente, était représentée par M. Jacques BERKÉ,
Mme Sylviane LEGER, Administratrice,
M. Luc MAINGUY, Adhérent,
M. Etienne PINTE, Administrateur,
M. Bernard SCHMITT, Adhérent,
Mme Francine TASTAVY, Adhérente, était représentée par M. Roger WARTNER,
M. Frédéric TIBERGHEN, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, était représenté par M. Jacques BERKÉ,

Absents excusés :

Mme Bernadette DUTHEIL DE LA ROCHERE, adhérente,
Mme Catherine HESSE, Administratrice,
M. Jean-Pierre LEROY, Administrateur,
M. Hervé VIEILLARD-BARON, Administrateur,

Collège des membres Partenaires :

Etaient présents ou représentés :

L'APATH, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
Les Jardins d'Epicure, Administrateur, représenté par M. Paul Cohen.

Absents excusés :

L'Association Retour à la Vie, Adhérente.

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12
Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00

www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00011

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

Assistaient également à la séance :

M. Arnaud RICHARD, Directeur Général,
M. Emmanuel MILLARD, Directeur Général Adjoint,
M. Djamel CHERIDI, Conseiller du Directeur Général,
Mme Elisabeth MOINE, Directrice Administrative et Financière,

M. Bernard SIRKIS, Administrateur de Coallia Habitat,
M. Sidi DIAWARA, Administrateur représentant les salariés,

Mme Christelle LECLERT et M. Boubou SAKHO représentaient le Comité d'Entreprise.

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne Pagny,

La société PWC, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

La feuille de présence a été émarginée par chaque Adhérent de l'assemblée entrant en séance.

M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Jacques BERKÉ et Xavier OUSSET sont appelés comme scrutateurs,
M. Roger WARTNER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (21 membres associés présents ou représentés sur 25 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

.....
Première résolution

L'Assemblée Générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après la présentation des comptes consolidés et combinés et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve le rapport de gestion du groupe et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et combinés de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 5 765 384 €, comprenant pour l'exploitation de l'activité médico-sociale pour tiers financeurs un résultat de 6 718 547 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés et combinés du Groupe Coallia de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 3 840 671 €, comprenant pour l'exploitation de l'activité médico-sociale pour tiers financeurs un résultat 6 682 088 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 5 765 384 €, qui est pour l'association Coallia de – 953 164 € et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de 6 718 547 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la présentation des comptes agrégés du Groupe Coallia de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

Paris, le 20 juin 2018
Certifié conforme à l'original



Arnaud RICHARD
Directeur Général

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
40, quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale
Association Coallia
16 - 18, Cour Saint Eloi
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants qui avaient fait l'objet de réserves dans notre rapport sur les comptes 2016 :

- la note « 2.1 – Évolution de la conduite des activités et de l'organisation » de l'annexe qui expose les travaux d'amélioration concernant le système d'information et l'environnement de contrôle interne ;
- la note « 3.5 – Créances » de l'annexe qui expose les travaux d'analyse d'antériorité et de lettrage des créances clients conduisant à une fiabilisation de la méthode de dépréciation des créances du secteur habitat social adapté.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

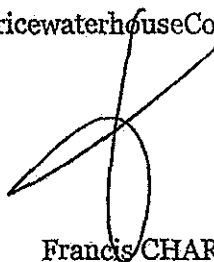
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meaux et Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2018

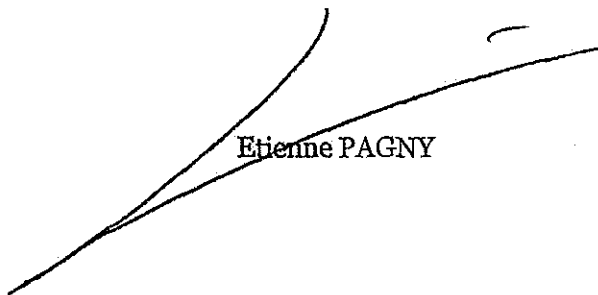
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'C' intertwined.

Francis CHARTIER

PAGNY ASSOCIES AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a small 'P' at the end.

Etienne PAGNY

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 NEUILLY-SUR-SEINE

PAGNY ASSOCIES AUDIT
40 quai Sadi Carnot
77100 MEAUX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

(Réunion des membres de l'Association relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Membres
ASSOCIATION COALLIA
16 – 18, Cour Saint Eloi
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES MEMBRES

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration de votre Association.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

a) Conventions avec la SA D'HLM COALLIA HABITAT

- Personnes concernées :
 - . Monsieur Jean-François CARENCO Président de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA à compter du 19 juin 2017;
 - . Monsieur Djamel CHERIDI, Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA à compter du 12 juin 2017;
 - . Monsieur Roger WARTNER, Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA ;
 - . Monsieur Jacques BERKE, Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA ;
 - . Monsieur Franck CALDERINI Directeur Général de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA jusqu'au 31 mars 2017 ;
 - . Monsieur Gilles DELACROIX Administrateur de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et de l'association COALLIA jusqu'au 12 juin 2017 ;
 - . Monsieur Patrick LAPORTE Président de la SA d'HLM COALLIA HABITAT et Président de l'association COALLIA jusqu'au 19 juin 2017.
- Arrêt de la Convention COALLIA Soleil avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 17 octobre 2017 autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017.
 - Nature et objet : Arrêt de la convention de réseau par laquelle la SA d'HLM COALLIA HABITAT pouvait bénéficier de l'assistance, des conseils de l'Association COALLIA ainsi que de l'expérience et l'expertise des membres du réseau.
 - Modalités : La prestation était effectuée à titre gracieux.
- Convention cadre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : Convention cadre prévoyant l'assistance de l'Association COALLIA pour la définition des ouvrages, la conception d'études, la direction et la comptabilité des travaux ainsi qu'à la réception des ouvrages pendant la période de parfait achèvement.
 - Modalités : La rémunération hors taxes est fixée au taux forfaitaire de 3.4 % du montant prévisionnel en phase APD des travaux et du montant des honoraires prévus au plan de financement.
- Convention cadre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 27 février 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : Convention cadre prévoyant l'assistance de l'Association COALLIA pour la définition des ouvrages, la conception d'études, la direction et la comptabilité des travaux ainsi qu'à la réception des ouvrages pendant la période de parfait achèvement.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

Cette convention s'est appliquée pour l'immeuble suivant :

- Creil PF Louis Blanc (Produit comptabilisé de 6 480 euros H.T.) ;

- Modalités : La rémunération hors taxes est fixée au taux forfaitaire de 3.4 % du montant prévisionnel en phase APD des travaux et du montant des honoraires prévus au plan de financement.
- Le montant total comptabilisé en produits en 2017 par l'association au titre de cette convention pour l'immeuble indiqué ci-dessus s'élève à 6 480 euros H.T.

- Convention cadre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 10 novembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016

- Nature et objet : Convention cadre prévoyant l'assistance de l'Association COALLIA pour la définition des ouvrages, la conception d'études, la direction et la comptabilité des travaux ainsi qu'à la réception des ouvrages pendant la période de parfait achèvement.

Cette convention s'est appliquée pour les immeubles suivants :

- Creil Fam Lieu dit « Fond du Plessis » (produit comptabilisé 83 350 euros H.T. en 2017) ;
- Albert 38-42 rue du chevalier de la Barre (produit comptabilisé 37 983 euros H.T. en 2017);

- Modalités : La rémunération hors taxes est fixée au taux forfaitaire de 3.4 % du montant prévisionnel hors taxes en phase APD des travaux et du montant des honoraires prévus au plan de financement.
Le montant total comptabilisé en produits en 2017 par l'association au titre de cette convention pour les immeubles indiqués ci-dessus s'élève à 121 333 euros H.T.

- Conclusion d'un Bail Emphytéotique avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 16 mars 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 16 décembre 2016

- Nature et objet : Conclusion d'un bail emphytéotique pour l'immeuble Albert 38 situé à Paris au 42 rue du Chevalier de la Barre, pour 42 années à compter du 16 mars 2017, permettant à COALLIA d'engager la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés de 36 places.
- Modalités : Le présent bail est conclu moyennant une redevance annuelle d'un montant de 7 380,95 euros, payée en une seule fois par avance soit une redevance capitalisée de 310 000 €.

- Convention de prestations périphériques à la Maîtrise d'Ouvrage avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016

- Nature et objet : Convention prévoyant sur commande spécifique et expresse de la SA d'HLM COALLIA HABITAT, l'assistance de l'Association COALLIA dans les domaines de la réalisation d'études de faisabilité et de la gestion des équipements mobiliers de ses établissements.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- Modalités : Il a été convenu une somme forfaitaire de 800 euros par jour de travail du chargé d'études. Celle-ci est complétée de ses frais de fonctionnement augmentée le cas échéant des honoraires d'architecte engagés sur l'étude en question. Tout dépassement de jours de travail du chargé de mission comme tout engagement d'honoraires d'architectes supérieurs à 15 000 € devront être validés préalablement par la SA d'HLM COALLIA HABITAT.
Aucun montant facturé et comptabilisé en 2017 au titre de cette convention.
- Convention de prestation de services de l'année 2017 avec la SA d'HLM Coallia Habitat, signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : Renouvellement de convention prévoyant l'intervention de Coallia en matière d'assistance informatique, juridique, de comptabilité, de gestion, de fiscalité et technique.
 - Modalités : La rémunération hors taxes est fixée selon la nature des prestations réalisées et selon une grille tarifaire. Montant comptabilisé en produit en 2017 au titre de cette convention est de 245 016 euros.

b) Conventions avec la SAS SOLEILS ET PAPILLES

- Personnes concernées :
 - Monsieur Jean-François CARENCO Représentant permanent de COALLIA Associé unique de la SAS SOLEILS ET PAPILLES et Président de l'association COALLIA à compter du 19 juin 2017 ;
 - Monsieur Djamel CHERIDI, Directeur Général de de l'Association COALLIA et Président de la SAS SOLEILS ET PAPILLES à compter du 24 mai 2017 ;
 - Monsieur Franck CALDERINI Président de la SAS SOLEILS ET PAPILLES et Directeur Général de l'association COALLIA jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Arrêt de la Convention COALLIA SOLEIL avec l'Association COALLIA signée le 17 octobre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017
 - Nature et objet : Arrêt de la convention de réseau par laquelle la SAS SOLEILS et PAPILLES pouvait bénéficier de l'assistance, des conseils de l'Association COALLIA ainsi que de l'expérience et l'expertise des membres du réseau.
 - Modalités : La prestation était effectuée à titre gracieux.
- Convention de prestation de services avec l'Association COALLIA signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : Convention prévoyant l'assistance de COALLIA dans les domaines suivants : ressource humaines, assistance informatique, juridique, technique, administrative et financières et liée à la sécurité.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 5

- Modalités : La rémunération due par la SAS Soleils et Papilles correspondra à un mode de calcul établi en fonction de la nature des prestations réalisées. Ainsi aucun produit n'est comptabilisé au titre de cette convention.
- Avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une cuisine sur le site « des Arbustes » signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017
 - Nature et objet : l'Association COALLIA met à disposition de la SAS Soleils et Papilles, qui accepte, les cuisines équipées situées au sein de la résidence sociale Les Arbustes, 3/5 Rue des Arbustes 75014 PARIS.
 - Modalités : Modification deuxième et troisième alinéa de l'article 5 de la convention et de l'article 9. Une indemnité relative à la mise à disposition du gros équipement appartenant à COALLIA sera facturée mensuellement pour 1 041 euros H.T.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2017 est de 12 492 euros HT.
- Avenant n°1 de la convention de mise à disposition d'une cuisine sur le site « les Muriers » signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017
 - Nature et objet : l'Association COALLIA met à disposition de la SAS Soleils et Papilles, qui accepte, les cuisines équipées situées au sein de la résidence sociale Les Muriers, 16 Rue Fernand Léger 75020 PARIS.
 - Modalités : Modification deuxième et troisième alinéa de l'article 5 de la convention et de l'article 9. Une indemnité relative à la mise à disposition du gros équipement appartenant à COALLIA sera facturé mensuellement pour 1 026 euros H.T.
 - Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2017 est de 12 312 euros HT.
- Avenant n°2 du contrat de prestation de restauration sur le site « MAS de Saint Pierre de Plesguen », signé le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017 avec prise d'effet au 15 décembre 2017
 - Nature et objet : l'Association COALLIA met à disposition de la SAS Soleils et Papilles, qui accepte, les cuisines équipées situées au sein de la résidence sociale de la MAS de Saint Pierre de Plesguen (35). Ce contrat de prestation a été arrêté par courrier en date du 20 novembre 2017 avec prise d'effet le 15 décembre 2017.
 - Modalités : Mise à disposition à titre gracieux du gros équipement appartenant à COALLIA.
- Convention de mise à disposition à but non lucratif de Géraldine Fall signée le 17 octobre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : convention de mise à disposition d'une directrice pour assurer le fonctionnement et la gestion de la SAS SOLEILS ET PAPILLES.
 - Modalités : la SAS SOLEILS ET PAPILLES remboursera à COALLIA, y compris pendant les congés acquis au titre du temps de mise à disposition sur présentation d'une facture du coût global de la mise à disposition. Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2017 est de 74 979 euros HT.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 6

- Convention de mise à disposition d'une cuisine sur le site « Tillier » signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016

- Nature et objet : l'Association COALLIA met à disposition de la SAS Soleils et Papilles les cuisines équipées situées au sein de la résidence sociale Tillier.
- Modalités : une indemnité relative à la mise à disposition du gros équipement appartenant à COALLIA sera facturée mensuellement pour 827 euros H.T. La facturation des fluides sera facturée sur la base des consommations réelles chaque fin de mois.
Ainsi, le montant comptabilisé en produits chez COALLIA relatif à cette convention au titre de 2017 est de 9 924 euros HT.

c) Conventions avec l'Association COALLIA SOLIDAIRE

- Personnes concernées :
 - Monsieur Franck CALDERINI Président du Directoire de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et Directeur Général de l'association COALLIA jusqu'au 27 juin 2017 ;
 - Monsieur Patrick LAPORTE Représentant de l'Association COALLIA et Président du Conseil de Surveillance de l'Association COALLIA SOLIDAIRE jusqu'au 19 juin 2017 ;
 - Monsieur Jean-François CARENCO Président du Conseil de Surveillance de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et de l'Association COALLIA à compter du 19 juin 2017 ;
 - Monsieur Djamel CHERIDI, Directeur Général de l'Association COALLIA et Président du Directoire de l'Association COALLIA SOLIDAIRE à compter du 27 juin 2017;
 - Monsieur Jacques BERKE Membre du Conseil de surveillance de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et Administrateur de l'Association COALLIA ;
 - Madame Sylviane LEGER, Membre du Conseil de Surveillance de l'Association COALLIA SOLIDAIRE et Administratrice de l'Association COALLIA.

- Arrêt de la convention COALLIA SOLEIL signée le 17 octobre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017

- Nature et objet : Arrêt de la convention de réseau par laquelle COALLIA SOLIDAIRE bénéficiait de l'assistance, des conseils de l'Association COALLIA ainsi que de l'expérience et l'expertise des membres du réseau.
- Modalités : Prestation réalisée à titre gracieux par Coallia.

- Convention de compte courant avec l'Association COALLIA signée 2 février 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 2 février 2017

- Nature et objet : Ouverture dans les livres de COALLIA d'un compte courant de trésorerie où figure toutes les opérations civiles et commerciales qui interviendront entre les deux parties. Le compte courant de l'Associé ne peut présenter un solde débiteur.

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 7

- Modalités : Les soldes créditeurs sont productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à un taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Au titre de l'exercice 2017, le compte courant créditeur de Coallia Solidaire s'élève à 316 636 euros dans les livres de Coallia, comprenant des intérêts de 3 199 euros.
- Convention de mise à disposition à but non lucratif de Jocelyn Bailly signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : convention de mise à disposition d'un directeur pour assurer le fonctionnement et la gestion de l'Association COALLIA SOLIDAIRE.
 - Modalités : l'Association COALLIA SOLIDAIRE remboursera, y compris pendant les congés acquis, le temps de mise à disposition sur présentation par COALLIA d'une facture mensuelle.
 - Cette convention a donné lieu à une facturation de 5 442 euros au titre de 2017.
- Convention de prestation de services avec l'Association COALLIA signée le 19 septembre 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 21 avril 2016
 - Nature et objet : Convention spécifique au sens de la convention COALLIA SOLEIL prévoyant l'assistance de COALLIA dans les domaines suivants : ressource humaines, assistance informatique, juridique, technique, administrative et liée à la sécurité.
 - Modalités : prestations facturées en fonction de leur nature et selon grille tarifaire. Au titre de cette convention Coallia a comptabilisé en produits 40 360 euros H.T. sur 2017.

d) Conventions avec le Fonds de dotation Stéphane HESSEL

- *Personnes concernées :*
 - Monsieur Xavier OUSSET Chargé de mission sur le logement et l'hébergement dans le conseil d'administration de l'Association COALLIA et administrateur du Fonds de Dotation Stéphane Hessel.
 - Monsieur Franck CALDERINI Président du Fonds de dotation Stéphane Hessel et Directeur Général de l'association COALLIA jusqu'au 31 mars 2017 ;
 - Monsieur Patrick LAPORTE Administrateur du Fonds de dotation Stéphane Hessel et Président de l'association COALLIA jusqu'au 19 juin 2017 ;
 - Monsieur Djamel CHERIDI Président et Administrateur à compter du 27 juin 2017 et jusqu'au 12 décembre 2017 ;
 - Monsieur Jean-François CARENCO Représentant permanent de Coallia et Administrateur du Fonds de dotation Stéphane Hessel à compter du 19 juin 2017 ;

ASSOCIATION COALLIA

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 8

- Convention d'avance de trésorerie avec l'Association COALLIA signée le 2 février 2017 et autorisée par le conseil d'administration du 2 février 2017
 - Nature et objet : Ouverture dans les livres de COALLIA d'un compte courant de trésorerie où figure toutes les opérations civiles et commerciales qui interviendront entre les deux parties. Le compte courant de l'Associé ne peut présenter un solde débiteur.
 - Modalités : Les soldes créditeurs sont productifs d'un intérêt annuel calculé selon la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédits pour des prêts à un taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.
 - Le solde au 31.12.2017 du compte courant du fonds de dotation Stéphane HESSEL dans les livres de l'Association COALLIA est nul et il n'y a pas eu d'intérêt comptabilisé.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LES MEMBRES

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

a) Approuvées par les membres au cours des exercices antérieurs

Nous avons été informés que l'exécution des conventions présentées dans le Tableau 1 annexé au présent rapport, déjà approuvées par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2017, l'Association COALLIA a pris en charge un total de rémunérations de 2 538 959 euros entrant dans le cadre des conventions mentionnées à l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des familles. La liste des rémunérations est présentée en tableau 2 annexé au présent rapport.

Les Commissaires aux Comptes

Associé
PricewaterhouseCoopers Audit

Associé
PAGNY ASSOCIES AUDIT



pour l'insertion, vers l'autonomie

Paris, le 3 juillet 2018
Certifié conforme à l'original
Arnaud Richard
Directeur Général

COALLIA

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2017**

*Comptes arrêtés par le CA du 24 avril 2018
approuvés par l'AG du 20 juin 2018*

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS COALLIA AU 31 DÉCEMBRE 2017

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES	6
COMPTE DE RÉSULTAT - PRODUITS.....	7
ANNEXES.....	9
1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	9
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF	10
4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS	13
5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF.....	15
6. INFORMATIONS FINANCIÈRES	16
7. AUTRES INFORMATIONS.....	16
ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS	17
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS	18
ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES.....	20
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES.....	21
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES.....	21
ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES.....	22
ANNEXE 8 - DETAIL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS.....	22
ANNEXE 9 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER	23
ANNEXE 10 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23
ANNEXE 11 - DETAIL DES FONDS DEDIES	24
ANNEXE 12 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES.....	24
ANNEXE 13 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF	25
ANNEXE 14 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE	26
ANNEXE 15 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	27
ANNEXE 16 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL.....	28
ANNEXE 17 - ETAT DES ENGAGEMENTS	28
ANNEXE 18 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	28
ANNEXE 19 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES	29
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'établissement	1 115 748	855 293	260 455	346 950
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 373 769	1 619 835	753 934	941 569
Fonds commercial	409 792	0	409 792	409 792
Autres immobilisations incorporelles	1 657 311	33 320	1 623 991	145 501
Immobilisations incorporelles en cours	1 163 502	0	1 163 502	816 491
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 720 122	2 508 448	4 211 674	2 660 303
Terrains	22 522 674	0	22 522 674	22 191 044
Constructions	350 644 438	98 789 175	251 855 263	247 681 220
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 559 309	8 592 139	3 967 170	4 170 064
Autres immobilisations corporelles	49 193 532	35 267 711	13 925 821	13 246 730
Immobilisations corporelles en cours	31 917 248	0	31 917 248	29 965 296
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	466 837 201	142 649 025	324 188 176	317 254 354
Participations	10 704 505	877 000	9 827 505	9 827 505
Créances rattachées à des participations	1 069 939	0	1 069 939	569 939
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	6 155	6 155
Prêts	204 022	0	204 022	204 022
Autres immobilisations financières	1 832 007	384 948	1 447 059	1 447 399
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 816 628	1 261 948	12 554 680	12 055 020
ACTIF IMMOBILISE (I)	487 373 951	146 419 421	340 954 530	331 969 677
Matières premières et autres approvisionnements	71 509	0	71 509	50 739
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	44 711	0	44 711	58 689
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	116 220	0	116 220	109 428
Avances, acomptes versés sur commandes	314 097	0	314 097	281 895
Créances usagers & comptes rattachés	44 357 486	9 807 704	34 549 782	38 910 997
Autres créances	23 498 682	1 682 113	21 816 569	23 038 596
CREANCES	68 170 265	11 489 817	56 680 448	62 231 488
Valeurs mobilières de placement	921 675	0	921 675	999 451
Disponibilités	9 694 431	0	9 694 431	9 779 550
TRESORERIE DISPONIBLE	10 616 106	0	10 616 106	10 779 001
Charges constatées d'avance	400 719	0	400 719	556 154
ACTIF CIRCULANT (II)	79 303 310	11 489 817	67 813 493	73 676 071
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	566 677 261	157 909 238	408 768 023	405 645 748

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur d'apport	1 349 821	1 349 821
Dons et legs	76 225	76 225
Prime de fusion	6 109 429	6 109 429
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	3 315 833	3 182 892
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 851 308	10 718 367
Écart de réévaluation	0	0
Réserves	11 804 886	11 804 886
Report à nouveau	-1 620 384	5 178 812
FONDS PROPRES	21 035 810	27 702 065
Résultat	-953 163	-4 708 571
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	6 718 547	5 055 969
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 765 384	347 399
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 747 859	2 891 800
Réserves réglementées	11 653 143	9 915 061
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 158 480	2 150 046
Déficits sociaux à reporter	-19 938 524	-19 236 325
Excédents sociaux à reporter	13 995 498	8 312 725
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-3 784 546	-8 773 554
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	98 613 896	95 201 304
Provisions réglementées	1 678 234	1 684 330
Droit des propriétaires (commodat)	0	0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	110 908 586	100 918 941
FONDS ASSOCIATIFS	137 709 780	128 968 405
Provisions pour risques	2 250 988	2 697 402
Provisions pour charges	4 153 215	7 824 894
- sur subventions de fonctionnement	4 997 698	4 361 259
- sur autres ressources	1 406 505	1 595 543
Fonds dédiés	6 404 203	5 956 802
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	12 808 406	16 479 098
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	126 136 831	131 124 139
Emprunts, dettes financières divers	69 356 736	71 871 239
DETTES FINANCIERES	195 493 567	202 995 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 760 659	16 775 768
Dettes fiscales et sociales	31 907 236	25 586 293
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	3 012	582 448
DETTES D'EXPLOITATION	47 670 907	42 944 509
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 876 610	3 753 512
Autres dettes	3 170 476	2 912 919
DETTES HORS EXPLOITATION	9 047 086	6 666 431
Produits constatés d'avance	6 038 278	7 591 927
DETTES (1)	258 249 838	260 198 245
Écarts de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	408 768 023	405 645 748

Compte de résultat - Charges

COMPTE DE RESULTAT – CHARGES (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 511	10 832
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	593 997	724 191
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	-20 770	54 860
Autres achats et charges externes	114 946 833	99 592 168
Impôts, taxes et versements assimilés	3 310 244	5 801 474
Salaires et traitements	82 930 962	78 510 380
Charges sociales	42 320 117	34 628 277
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 958 518	14 843 419
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	7 901
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 834 827	5 946 142
Dotations aux provisions	5 043 342	5 051 579
Autres charges	2 795 032	4 368 725
TOTAL I	277 718 613	249 539 948
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Déficit ou excédent transféré (II)	0	0
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	2 483 946	2 531 322
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	2 483 946	2 531 322
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 236 533	807 370
Sur opérations en capital	4 911 186	627 825
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	178 668	891 764
TOTAL IV	7 326 387	2 326 959
Participations des salariés (V)	0	0
Impôts sur les sociétés (VI)	-5 184 500	-461 301
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	282 344 446	253 936 928
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 315 374	4 940 950
RESULTAT (Excédent)	5 765 384	347 399
TOTAL GENERAL	293 425 204	259 225 277

Compte de résultat - Produits

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	41 092 170	47 098 088
- Dotation Globale	76 656 891	62 848 536
- Autres	75 926 156	74 939 512
Sous total A : Montant des ressources	193 675 217	184 886 136
Production stockée	-13 978	4 624
Production immobilisée	3 364 134	4 801 510
Subventions d'exploitation	69 003 371	46 727 907
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	14 885 642	13 517 744
Autres produits	548 114	972 710
Sous total B : Autres ressources	87 787 283	66 024 495
TOTAL I (A+B)	281 462 600	250 910 631
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré (II)	0	0
Produits financiers		
De participation	30	110
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	31 054	58 902
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	294 917
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	19 404	3 884
TOTAL III	50 488	357 813
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 133 315	1 379 317
Sur opérations en capital	3 926 890	137 817
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	153 752	502 216
TOTAL IV	7 213 957	2 019 350
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	288 726 945	253 287 794
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 698 259	5 937 483
RESULTAT (Déficit)		
TOTAL GENERAL	293 425 204	259 225 277

Annexes

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément :

- aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- au règlement CRC 99-01 pour les règles spécifiques aux associations,
- aux dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'activités des secteurs sociaux et médico-sociaux [Avis du CNC 2007-05, aux dispositions du CASF et à l'instruction administrative M22 (réserves et provisions réglementées)],
- les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits de gestion courante ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Évolution de la conduite des activités et de l'organisation

La réorganisation administrative et comptable, la formalisation des processus et procédures engagées en 2015 ainsi que l'évolution et la fiabilisation du système d'information se sont poursuivis en 2017, notamment en ce qui concerne l'organisation du déploiement des outils, la fiabilisation des données de base et des interfaces entre les systèmes.

Ces évolutions ont permis d'améliorer le suivi des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires tout au long de l'exercice. Le nombre de suspens bancaires, en forte diminution en cours d'exercice, a été complètement traité début février 2018.

Une réflexion va être engagée en 2018 afin de faciliter et de fluidifier la gestion entre les services du siège et le réseau.

2.2 Caractéristiques des activités de l'exercice

L'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des migrants notamment dans l'hébergement social. Le résultat de l'Association est tiré par l'activité hébergement social (HS) dont les produits d'exploitation représentent 35% des produits de Coallia Association en 2017. Les activités hébergement social adapté (HSA, de 29,6 % à 27,3 %) et médico-social (MS, de 29,6 % à 26,5 %) sont en léger recul par rapport à 2016, respectivement de -2% et -3%.

2.3 Situation fiscale

Un arrêt du Conseil d'Etat du 21 juin 2017 ayant confirmé définitivement le non assujettissement de COALLIA à l'impôt sur les sociétés et à la taxe d'apprentissage, nous avons procédé à la reprise des provisions précédemment constatées et à l'annulation des créances CICE.

Il en ressort un impact positif de 1 026 K€ sur le résultat de l'exercice.

2.4 Contrôle URSSAF

L'Association Coallia a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au cours de l'exercice 2016 avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2015. Compte tenu de la procédure engagée, la provision pour risque de 551 K€ constatée en 2015 a été ramenée à 306 K€ à la clôture de l'exercice 2016 et maintenue en l'état au 31/12/2017.

2.5 Cessions 2017

Colombes : impact positif de 1.850 K€.

Foyer d'ALBERT : le foyer d'Albert a fait l'objet d'une cession à COALLIA HABITAT sous bail emphytéotique. pour un montant de 3 853 K€.

2.6 Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Une cession de trois établissements a été réalisée le 20 avril 2018 à Résidence Sociale de France, les résidences de Beccaria, Les Mureaux et Gennevilliers ont été cédées.

Le PSE ayant pour objectif d'organiser la cessation de l'activité formation et décidé par le conseil d'administration en 2016 a été mis en œuvre sur 2017.

L'activité s'est arrêtée progressivement, au fur et à mesure de l'arrêt des conventions avec les financeurs ou de leurs transferts vers d'autres organismes, en parallèle avec les départs des salariés des trois sites concernés.

Les coûts à prévoir sur 2018 pour accompagner la fin de l'activité ainsi que le risque contentieux ont été provisionnés sur l'exercice 2017.

La provision sera reprise sur 2018 au fur et à mesure de l'engagement des dépenses.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1^{er} établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DURÉE
Frais 1 ^{er} établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans

Les solutions informatiques développées en interne sont immobilisées dès que des avantages économiques futurs ou des potentiels services attendus de ces éléments profiteront à Coallia conformément à ses missions.

Les coûts de ces projets immobilisés comprennent les temps passés par le personnel et les prestataires externes, à l'analyse organique, la conception, la codification, les tests, la réalisation des jeux d'essais ainsi que de la documentation destinée à l'utilisation interne des solutions développées. Les coûts de formation associés à ces phases conceptuelles, nécessaires pour la montée en compétence, sont intégrés au prix de revient.

Au cours de l'exercice 2017, les charges transférées en immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Projets	Coûts au 01/01/2017	Mise en Services 2017	Logiciels Conseils 2017	Total des coûts au 31/12/2017	Date mise en service
SAP PSP	409 095 €	-	128.115 €	537 210 €	en cours
SAP HANA	0 €	-	340.829 €	340.829 €	en cours
PMT	286 463 €			286 463 €	En-cours
GESPROJET	106 679 €	105 679 €	0 €	0 €	01/01/2017
Total	800 237 €	105 679 €	468.944 €	1 163 502 €	

dont immobilisations incorporelles en cours 1 163.502 €

Le règlement de l'ANC 2015-06, a introduit une nouvelle approche du traitement comptable des fonds commerciaux. Ceux-ci sont amortis dès lors que leur durée d'utilisation est limitée dans le temps.

La durée d'utilisation des fonds commerciaux détenus par Coallia n'est pas limitée dans le temps. En application du texte sur les fonds commerciaux, un test de dépréciation doit être mis en œuvre pour déterminer une éventuelle perte de valeur.

Ce changement de réglementation est sans incidence sur les comptes annuels.

Aucune dépréciation n'est intervenue en 2017.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

Coallia a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiés auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10			60

Depuis 2008, les dépenses engagées par l'association en matière de gros entretien (GE), sur son patrimoine immobilier et sur celui mis à sa disposition par différents bailleurs pour l'exercice de son activité Habitat Social Adapté, sont immobilisées. Leur prix de revient inclut le coût de la Direction Technique intervenant en tant que maître d'œuvre vis-à-vis des sites concernés par les GE, évalués à 10 % des coûts directs des GE engagé au cours de l'exercice, soit 220 K€ pour 2017.

Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Dépréciation

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition comptabilisé.

Ainsi les titres de la SA Pavillon Girardin et de la SCI L'Orangerie sont dépréciés en fonction de la situation nette comptable de ces filiales, dont les actifs corporels et incorporels ont été évalués par un expert indépendant. La dépréciation s'élève à la clôture de l'exercice 2017 à 877 K€.

3.4 Les stocks

Les stocks sont constitués essentiellement des matières consommables :

- Fioul
- Propane
- Produits et petit matériel d'entretien.

Les matières et marchandises figurant à l'inventaire physique ont été évaluées au prix des dernières factures. Depuis l'exercice 2009, le stock de produits et petit matériel d'entretien a été déprécié suivant l'ancienneté et la nature des produits.

3.5 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 9.513 K€ à la clôture, ce qui représente 53 % du total des créances.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères : le montant de la créance (montant inférieur à 500 €), l'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse) et l'état de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Activité Formation

Les soldes de conventions formations sont dépréciés en fonction de leur ancienneté et de la nature de la créance. Les dépréciations sont évaluées à 188 K€, à la clôture.

c) Subventions publiques

Cette rubrique recouvre :

- les créances sur les subventions d'exploitation,
- ainsi que celles relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

d) Activités médico-sociales

Aucune règle de dépréciation systématique n'a été définie. Après analyse des créances, les dépréciations sont constatées quand la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.

e) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. La dépréciation est évaluée à 1.682 K€, pour un total de créances de 23.498 K€.

3.6 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS

4.1 Fonds propres

Les fonds propres de l'association Coallia sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités.

Sont inclus également les subventions d'investissement sans droit de reprise et les quotes-parts définitivement acquises des subventions versées par les caisses de retraite et de prévoyance sous forme de réservation de lits (3 316 K€ au 31/12/2017).

Les droits des financeurs sont limités conventionnellement et les montants définitivement acquis sont constatés de façon linéaire sur la durée des conventions.

Le total définitivement acquis reclassé en fonds associatifs sans droit de reprise s'élève à 133 K€, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

4.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

Les fonds associatifs avec droits de reprise correspondent à des fonds qui peuvent être repris par les tiers financeurs. Ils concernent plus particulièrement les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à des modalités de financement définies dans le code de l'action sociale et des familles. Les délais et conditions de reprise sont variables.

Ces fonds sont constitués uniquement par des subventions d'investissement avec droit de reprise affectées à des biens renouvelables :

- des subventions acquises il y a de nombreuses années, sans reprises au compte de résultat (liées à des acquisitions de terrains, en particulier),
- les conventions de réservation de lits.

4.3 Réserves réglementées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les **excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement**, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La **réserve de compensation des déficits** permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La **réserve de compensation des amortissements** constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « **Excédents affectés à l'investissement** » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.4 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La **provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « **réserves des plus-values nettes d'actif** » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

La **provision pour renouvellement des immobilisations** est constituée, le plus souvent, lors de l'attribution de crédits non reconductibles, au budget ou par décision modificative repris au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits, suivant les mêmes modalités que les subventions d'investissements. Elle peut être également dotée, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en provision pour renouvellement des immobilisations, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture (dotation exceptionnelle) ;
- soit en subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.5 Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 10) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- subventions sur projets
- subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutives. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

Le total des reprises comptabilisées en 2017 s'élève à 3 327 K€.

4.6 Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision de l'autorité de tarification.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif ou éventuellement de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7 Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat Coallia qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à Coallia, activités en gestion propre et de certaines activités subventionnées
- Résultat de l'exercice sous contrôle de tiers dont l'affectation dépend d'une décision d'un tiers :
 - o Résultats des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.
 - o Résultats des activités subventionnées, suivant des dispositions conventionnelles ou des pratiques des financeurs.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1 La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2016
Le taux d'actualisation	1,30%	1,30%	1,30%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	0%	0%	0%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%	1%
Départ à l'initiative du salarié	X		X
Taux des charges patronales cadre	53,25%	53,25%	54,50%
Taux des charges patronales non cadre à	47,08%	47,08%	47,85%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	6,60%	6,60%	6,60%
Table de mortalité INSEE	2012-2014	-	2012-2014
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime		20 ans	20 ans

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à

	IFC	MDT
Totalité des engagements		
HSA - SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	5 235 490	178 358
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	3 869 910	251 075
Total 2017 COALLIA	9 105 400	429 433

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 2 092 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés (voir annexe n° 11).

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE - FORMATION, activités subventionnées	2 676 462	178 358
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée		251 075
Financements obtenus (en fonds dédiés)	392 200	

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2017	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	5 235 490	3 869 910	9 105 400
Pertes et gains actuariels restant à amortir	2 559 028	1 777 865	4 336 893
Engagement à comptabiliser	2 676 462	2 092 045	4 768 507

5.2 La provision pour charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Une provision pour charges avait été constatée au 31/12/2016 pour 2 087 K€. Une reprise de provision a été effectuée en 2017 pour 1 326 K€ et des dotations complémentaires ont eu lieu pour 352 K€, ce qui amène cette provision à un montant total de 1 113 K€ au 31/12/2017.

Elle prend en compte l'ensemble des personnes qui sont impactées par le plan, reclassées ou non avec les montants des mesures correspondant à leur situation avérée ou probable.

5.3 Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard ou à des legs reçus. Sont concernées, en particulier, les subventions attribuées en fin d'année pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre et la part inutilisée de subventions accordées pour de nouvelles activités.

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2017 à 317 K€ ;

et conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2017 s'élève à la somme de 387 K€ HT.

7. AUTRES INFORMATIONS

Effectif salarié

Évolution des ETP Moyen				Évolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2015	2016	2017	Activités	2015	2016	2017
ACCSOC	156	184	239	ACCSOC	182	221	246
EHPAD	511	567	607	EHPAD	599	627	624
FORMATION	92	75	20	FORMATION	94	67	21
HANDICAP	474	517	591	HANDICAP	506	583	608
HBGT SOC	619	732	993	HBGT SOC	696	891	1021
HSA	512	509	507	HSA	523	522	521
RPA	10	6	10	RPA	12	7	10
SIEGE	200	233	201	SIEGE	208	229	207
Total général	2 574	2 823	3 168	Total général	2 820	3 147	3 258

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute Fin d'exercice
		Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	
Frais d'établissement	1 135 672	0	42 319	-62 243	0	1 115 748
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 546 383	0	60 959	-339 252	105 679	2 373 769
Fonds commercial	409 792	0	2	-2	0	409 792
Autres immobilisations incorporelles	157 311	0	0	0	1 500 000	1 657 311
- Baux emphytéotiques	157 311	0	0	0	1 500 000	1 657 311
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	816 491	0	452 690	0	-105 679	1 163 502
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 065 649	0	555 970	-401 497	1 500 000	6 720 122
Terrains	22 191 044	0	0	0	331 630	22 522 674
Constructions	336 507 662	0	2 565 701	-1 276 421	12 847 496	350 644 438
- Constructions sur sols propres	312 133 119	0	145 926	-1 002 846	12 847 496	324 123 695
- Gros Entretien sur constructions	20 077 945	0	2 419 775	-182 109	0	22 315 611
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	4 296 598	0	0	-91 466	0	4 205 132
Installations techniq., matériel et outillage industriels	13 503 721	0	1 281 807	-2 226 219	0	12 559 309
Autres immobilisations corporelles	50 283 326	0	2 464 179	-5 455 481	1 901 508	49 193 532
- Instal. générales, agencements aménag. divers	29 315 742	0	276 232	-618 170	1 901 508	30 875 312
- Matériel de transport	1 007 572	0	22 380	-291 515	0	738 437
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	3 686 416	0	348 239	-1 941 109	0	2 093 546
- Mobilier d'exploitation	16 258 627	0	1 803 904	-2 600 271	0	15 462 260
- Cheptel, plantations pérennes	14 970	0	13 424	-4 416	0	23 978
Immobilisations corporelles en cours	29 973 197	0	18 524 914	-229	-16 580 634	31 917 248
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	452 458 950	0	24 836 601	-8 958 350	-1 500 000	466 837 201
Participations	10 704 505	0	0	0	0	10 704 505
Créances rattachées à des participations	559 939	0	500 000	0	0	1 059 939
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	0	0	0	6 155
Prêts	204 022	0	0	0	0	204 022
Autres immobilisations financières	1 832 347	0	239 226	-239 566	0	1 832 007
- Dépôts et cautionnements	1 645 439	0	239 226	-176 754	0	1 707 911
- Autres immobilisations financières	186 908	0	0	-62 812	0	124 096
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 316 968	0	739 226	-239 566	0	13 816 628
TOTAL	470 841 567	0	26 131 797	-9 599 413	0	487 373 951

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Montant Fin d'exercice
		Reclassement	Dotation	Cessions, mises HS	
Frais d'établissement	788 721	0	103 476	-36 904	855 293
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	1 604 814	0	353 052	-338 031	1 619 835
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	11 810	0	21 510	0	33 320
- Baux emphytéotiques	11 810	0	21 510	0	33 320
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 405 346	0	478 038	-374 936	2 608 448
Constructions	88 826 442	0	10 926 794	-964 061	98 789 175
- Constructions sur sols propres	78 966 235	0	9 743 213	-781 389	87 928 059
- Gros Entretien sur constructions	5 965 809	0	985 983	-91 244	6 860 548
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	3 894 398	0	197 598	-91 428	4 000 568
Installations techniq., matériel et outillage industriels	9 333 657	0	1 245 924	-1 987 442	8 592 139
Autres immobilisations corporelles	37 036 595	0	3 307 761	-5 076 645	35 267 711
- Instal.générales, agencements aménag. divers	22 414 195	0	1 627 168	-362 754	23 678 609
- Matériel de transport	893 822	0	42 177	-291 146	644 853
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	2 948 747	0	434 120	-1 933 804	1 449 063
- Mobilier d'exploitation	10 770 731	0	1 201 246	-2 484 525	9 487 452
- Cheptel, plantations pérennes	9 100	0	3 050	-4 416	7 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 196 694	0	15 480 479	-8 028 148	142 649 025
TOTAL	137 602 039	0	15 968 517	-8 403 083	145 157 473

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Impact fonds propres Coallia	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions pour investissement	1 378 371	0	0	-153 752	147 656	1 372 275
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 684 330	0	0	-163 752	147 656	1 678 234
Provisions pour contentieux personnel	2 697 402	0	1 114 985	-1 561 399	0	2 250 988
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES	2 697 402	0	1 114 985	-1 561 399	0	2 250 988
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 319 349	0	3 011 513	-2 319 349	0	3 011 513
Provisions pour impôts	5 061 424	0	0	-5 061 424	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	15 011	0	0	-6 795	0	8 216
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	429 110	0	1 050 878	-414 599	68 097	1 133 486
PROVISIONS POUR CHARGES	7 824 894	0	4 062 391	-7 802 167	68 097	4 153 215
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	7 901	0	0	-7 901	0	0
Immobilisations financières	1 261 948	0	0	0	0	1 261 948
- Titres de participation et créances rattachées	877 000	0	0	0	0	877 000
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
- Prêts	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	384 948	0	0	0	0	384 948
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	1 269 849	0	0	-7 901	0	1 261 948
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	5 888 741	0	9 142 894	-5 223 931	0	9 807 704
Autres créances	2 318 056	0	691 932	-1 327 875	0	1 682 113
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 206 797	0	9 834 826	-6 561 806	0	11 489 817
TOTAL	21 683 272	0	15 012 202	-16 077 025	216 763	20 834 202

dont dotations et reprises d'exploitation	14 878 169	10 861 444
dont dotations et reprises financières	0	0
dont dotations et reprises exceptionnelles	178 668	153 752
dont dotations et reprises d'impôts sur les bénéfices	0	5 061 424

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 069 939	0	1 069 939
Prêts	204 022	0	204 022
Autres immobilisations financières	1 832 007	0	1 832 007
- Dépôts et cautionnements	1 707 911	0	1 707 911
- Autres immobilisations financières	124 096	0	124 096
ACTIF IMMOBILISE	3 106 968	0	3 106 968
Avances et acomptes versés	314 097	314 097	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	44 357 486	44 357 486	0
Personnel, et comptes rattachés	211 813	211 813	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	300 422	300 422	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	8 836 181	4 028 192	4 807 989
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	4 490 388	4 490 388	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	7 979 838	7 979 838	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 680 040	1 680 040	0
Charges constatées d'avance	400 719	400 719	0
ACTIF CIRCULANT	68 570 984	63 762 996	4 807 989
TOTAL	71 676 952	63 762 996	7 913 957

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	126 136 831	10 084 609	18 977 607	97 074 615
Emprunts, dettes financières divers	69 356 736	9 294 970	13 800 543	46 261 223
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	195 493 567	19 379 579	32 778 150	143 335 838
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	15 760 659	15 760 659	0	0
Personnel, et comptes rattachés	10 526 253	10 526 253	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	17 319 809	17 319 809	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	313 529	313 529	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 747 645	3 747 645	0	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	3 012	3 012	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	47 670 907	47 670 907	0	0
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	5 876 610	5 876 610	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	3 170 476	3 170 476	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	9 047 086	9 047 086	0	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 038 278	6 038 278	0	0
TOTAL	258 249 838	82 135 850	32 778 150	143 335 838

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	314 097	0	314 097
Clients HSA	17 877 761	9 016 219	8 861 542
Clients secteur formation	407 430	187 844	219 586
Clients secteur social	60 761	0	60 761
Clients secteur médico-social	24 152 717	205 115	23 947 602
Clients divers	1 015 587	398 528	617 061
Clients Groupe	843 230	0	843 230
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	44 357 486	9 807 704	34 549 782
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	211 813	103 000	108 813
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	300 422	305 083	-5 661
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	8 836 181	0	8 836 181
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	1 195 810	611 433	584 377
État, CVAE CET et TP	714 031	0	714 031
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	2 580 547	0	2 580 547
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	7 979 838	0	7 979 838
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	168 001	105 890	62 111
Aides à recevoir sur les contrats aidés	687 484	0	687 484
Organismes de formation, remboursements à recevoir	48 993	0	48 993
Tickets restaurant	122 857	0	122 857
Autres débiteurs	652 705	555 707	96 998
AUTRES CRÉANCES	23 498 682	1 682 113	21 816 569
TOTAL	68 170 265	11 489 817	56 680 448

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Valeurs mobilières de placement bloquées	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	921 675	0	921 675
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	921 675	0	921 675
Comptes ordinaires	9 253 060	0	9 253 060
Comptes à terme	0	0	0
Comptes sur livret	253 053	0	253 053
Créances rattachées	0	0	0
BANQUES	9 506 113	0	9 506 113
CAISSES	188 318	0	188 318
TOTAL	10 616 106	0	10 616 106

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds financeurs	Augmentation	Diminution	Valeur Fin d'exercice
Valeur d'apport de fusion	1 349 821	0	0	0	1 349 821
Dons et legs	76 226	0	0	0	76 226
Primes de fusion	6 109 429	0	0	0	6 109 429
Réservations de lits	496 336	0	132 941	0	629 277
Autres Subventions	2 686 556	0	0	0	2 686 556
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	3 182 892	0	132 941	0	3 316 833
Réserves	11 804 886	0	0	0	11 804 886
Report à nouveau					
Oépenses refusées définitivement par le financeur					
Report à nouveau	6 178 812	0	-6 799 196	0	-1 620 384
TOTAL FONDS PROPRES	27 702 065	0	-6 666 255	0	21 035 810
Résultat de l'exercice COALLIA	-4 708 571	0	-953 163	4 708 571	-953 163
TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE + RESULTAT COALLIA	22 993 494	0	-7 619 418	4 708 571	20 082 647

ANNEXE 8 - DETAIL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Reprise d'activités	Augmentation	Diminution	Valeur Fin d'exercice
Subventions d'investissement avec droits de reprise	1 346 990	0	0	0	0	1 346 990
Réservation de lits	1 544 810	0	0	0	-143 941	1 400 869
Fonds associatifs avec droits de reprise	2 891 800	0	0	0	-143 941	2 747 859
Réserves de trésorerie	654 498	0	0	73 035	0	727 533
Réserves de compensation	6 842 318	-1 326	0	578 510	0	7 419 502
Excédents affectés à l'investissement	2 418 245	-122 735	0	1 210 598	0	3 506 108
Réserves réglementées	9 915 061	-124 061	0	1 862 143	0	11 653 143
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 150 046	0	0	8 434	0	2 158 480
Déficits sociaux à reporter	-19 238 325	0	0	0	-702 199	-19 938 524
Excédents sociaux à reporter	8 312 725	-312 317	0	5 995 090	0	13 995 498
Résultats à reporter	-8 773 554	-312 317	0	6 003 524	-702 199	-3 784 646
Subventions d'invest. pour biens non renouvelables - détail annexe 10	95 201 304	436 378	0	6 626 232	-3 650 018	98 613 896
Provisions réglementaires / trésorerie	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions réglementaires / Immobilisations	1 378 371	147 656	0	0	-153 752	1 372 275
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
Provisions réglementées	1 684 330	147 656	0	0	-153 752	1 678 234
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	100 918 941	147 656	0	14 491 898	-4 643 910	110 908 586
Résultat de l'exercice sous contrôle tiers financeurs - détail annexe 9	6 056 969			5 055 969	-3 678 717	6 718 547
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS + RESULTAT	106 974 910	147 656	0	19 647 868	-8 328 627	117 627 133

ANNEXE 9 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif proposé

ACTIVITE	Résultat de l'exercice	Ajustements N	Cumul des résultats des comptes administratifs	Reprise de résultats antérieurs	Reprise réserves affectées à l'exploitation	Reprise financement des investissements	Variations CP de l'exercice	Variations CET de l'exercice	Autres charges inopposables	Résultat administratif proposé
Hébergement social	2 868 847	183 314	2 685 533	213 213	179 406	43 517	468 608	44 036	0	3 634 313
Handicap	761 338	-16 688	778 026	-156 108	49 248	13 743	117 376	42 199	132 461	976 945
Personnes âgées	-1 627 657	-481 770	-1 145 887	130 143	0	7 537	-36 357	5 389	-31 041	-1 070 216
TOTAL	2 002 528	-315 144	2 317 672	187 248	228 654	64 797	549 627	91 624	101 420	3 541 042
Reprise ajustements N-1	0									
Impact résultat subvention	4 716 019									
Résultat comptable	6 718 547									

Propositions d'affectation des résultats

ACTIVITE	Résultat administratif proposé	Affectation en réserves liées à l'investissement	Affectation en réserves liées à l'exploitation	Financement de mesures d'exploitation	Excédents à déduire des budgets ultérieurs	Déficits dont le financement est demandé
Hébergement social	3 634 313	2 056 496	1 192 650	207 081	412 413	-234 327
Handicap	976 945	900 718	414 599	183 194	15 000	-536 566
Personnes âgées	-1 070 216	14 606	551 507	0	87 752	-1 724 081
TOTAL	3 541 042	2 971 820	2 158 756	390 275	515 165	-2 494 974

ANNEXE 10 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Notifications	Mises en service et reclassement	Reprise au compte de résultat	Sortie	Valeur Fin d'exercice
Subventions non renouvelables	3 182 892	0	0	132 941	0	0	3 315 833
Subventions d'investissement sans droits de reprise	3 182 892	0	0	132 941	0	0	3 315 833
Réservations de lits	2 861 800	0	0	0	113 942	0	2 747 858
Autres	30 000	0	0	0	30 000	0	0
Fonds matériel hôtelier	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement avec droits de reprise	2 891 800	0	0	0	143 942	0	2 747 858
Subventions pour établissements en cours de réhabilitation	20 175 580	436 379	6 626 231	-8 270 595	105 906	323 034	18 538 655
Subventions pour sites en exploitation	75 025 725	0	0	8 270 595	3 221 078	0	80 075 242
Subventions affectées à des biens non renouvelables	95 201 305	436 379	6 626 231	0	3 326 984	323 034	98 613 897
TOTAL en valeur nette	101 275 997	436 379	6 626 231	132 941	3 470 926	323 034	104 677 588

ANNEXE 11 - DETAIL DES FONDS DEDIES

	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Valeur Fin d'exercice	dont fonds dédiés inutilisés depuis plus de 2 ans
Fonds Dédiés activité hébergement	4 361 259	0	4 997 698	-4 361 259	4 997 698	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur handicap	1 210 186	-170 714	434 454	-464 778	1 009 148	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur personnes âgées	5 157	0	0	0	5 157	0
Fonds liés ARTT	0	0	0	0	0	0
Fonds Dédiés sur Indemnités de fin de carrière	380 200	0	12 000	0	392 200	0
Fonds dédiés sur financement de fonctionnement	5 966 802	-170 714	5 444 162	-4 826 037	6 404 203	0
Fonds dédiés sur legs et donation	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0	0	0	0	0
DOTATION FONDS DEDIES	5 966 802	-170 714	5 444 162	-4 826 037	6 404 203	0

ANNEXE 12 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	110 025 361	16 521 487	-4 999 856	0	121 546 992	89 703 981
Préfinancements établissements de crédit	19 735 409	1 000 000	-16 805 278	0	3 930 131	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	0	0	0	197 581	0
Dettes rattachées (ICNE)	600 793	462 127	-600 793	0	462 127	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131 124 139	17 983 614	-22 405 927	0	126 136 831	89 703 981
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	66 456 276	1 236 733	-4 029 667	0	63 663 342	50 774 995
Préfinancements autres établissements	762 576	0	-762 576	0	0	762 576
Cautions versées par les usagers	5 179 430	5 472 593	-5 179 430	0	5 472 593	0
Dettes rattachées (ICNE)	235 533	220 801	-235 533	0	220 801	0
Autres emprunts et dettes financières	71 871 239	6 930 127	-10 207 206	0	69 356 736	61 537 571
TOTAL	202 995 378	24 913 741	-32 613 133	0	196 493 667	141 241 652

ANNEXE 13 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	7 370 478
Créances usagers	7 370 478
Fournisseurs, avoirs à recevoir	386 296
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	714 031
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	87 983
Autres créances	1 188 311
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	0
COMPTES RATTACHES	8 558 788
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	400 719
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	400 719
TOTAL	8 959 507

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	682 929
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	682 929
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	10 205 751
Usagers, avoirs à établir	11 793
Personnel, congés à payer	8 277 145
Personnel, autres charges à payer	2 218 116
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	4 031 531
Organismes sociaux, autres charges à payer	1 107 136
État, Impôts et taxes, charges à payer	0
Dettes d'exploitation	25 851 472
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	1 084
Dettes hors exploitation	1 084
COMPTES RATTACHES	26 535 485
Accompagnement social	866 921
Établissements médico-sociaux	65 783
Établissements sociaux	671 312
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	337 698
Divers	4 096 564
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	6 038 278
TOTAL	32 573 763

ANNEXE 14 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	1 349 244
Formation	1 195 702
Sinistres	420 618
Avantages en nature	287 955
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	770 679
TOTAL	4 024 198

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	0
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	0

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	42 319
Immobilisations incorporelles	42 319
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	301 218
Gros entretien (GE)	2 419 775
Travaux de peinture	652 160
Maîtrise d'ouvrage	-51 338
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	3 321 815
TOTAL	3 364 134

ANNEXE 15 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	501 719
Subventions accordées (dotation fonds Stéphane Hessel)	0
Divers	1 734 814
Opérations de gestion	2 236 633
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	4 911 186
Opérations en capital	4 911 186
Provisions réglementées	178 668
Dépréciation créances	0
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	178 668
TOTAL	7 326 387

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	657 888
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	12 710
Divers	2 462 717
Opérations de gestion	3 133 315
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	3 925 551
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat sous tutelle	1 339
Opérations en capital	3 926 890
Provisions réglementées	153 752
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	153 752
TOTAL	7 213 957

ANNEXE 16 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations, matériel	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	203 935	203 935	150 237	86 115	0	236 352	15 528
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	203 935	203 935	150 237	86 115	0	236 362	15 528

ANNEXE 17 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
COALLIA HABITAT : Droits de réservation de lits	0	0	314 720	314 720
SOLEILS ET PAPILLES : Soutien financier	0	0	319 796	319 796
Aux filiales	0	0	634 616	634 516
BNP PARIBAS	4 000 000	1 230 605	0	6 230 605
ANPEEC	3 998 918	0	0	3 998 918
LOGEO	3 195 734	0	0	3 195 734
CILGERE	3 111 561	0	0	3 111 661
CRAMIF	278 917	0	0	278 917
GIC	2 074 950	0	0	2 074 950
LOGEHAB	2 308 182	0	0	2 308 182
RESIDERO	43 115	0	0	43 115
SOLENDI	1 969 187	0	0	1 969 187
Aux tiers	20 980 564	1 230 605	0	22 211 169
TOTAL	20 980 564	1 230 606	634 516	22 845 685

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	0	0	0	0
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	129 985 721	129 985 721
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	1 414 524	1 414 524
Des tiers	0	0	131 400 245	131 400 245
TOTAL	0	0	131 400 245	131 400 245

ANNEXE 18 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	569 939
Créances usagers, et Comptes rattachés	843 230
Comptes Courants Associés Débiteurs	7 979 838
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	-2 226 206
Comptes Courants Créditeurs	-3 012

ANNEXE 19 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan	Valeur nette des titres au bilan	CA dernier exercice	Résultat dernier exercice	Fonds propres après résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés
COALLIA HABITAT (SA)	96,67%	5 799 920	5 799 920	3 582 119	1 098 853	91 497 786	5 062 745
PAVILLON GIRARDIN (SA)	100,00%	3 896 122	3 127 038	4 066 109	264 301	186 731	1 612 634
SCI L'ORANGERIE	99,90%	546 694	438 778	94 627	22 880	148 539	663 649
SAILPI (SA)	99,96%	411 673	411 673	135 962	42 938	736 529	0
SOLEILS & PAPILLES (SAS)	100,00%	50 000	50 000	719 943	-36 691	-294 796	324 201
COALLIA SOLIDAIRE (association)		0	0	4 816 928	227 521	-266 372	316 609
STEPHANE HESSEL (Fonds dotation)		0	0	5	-3 404	8 585	0